



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Meaux



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la commune se réunira le :

Jeudi 4 octobre 2018
à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

PV du conseil municipal du 12/07/2018 soumis à l'approbation.

Délibérations :

- 1) Transfert du Budget Assainissement vers le Budget Ville
- 2) Règlement des cimetières communaux
- 3) Règlement du service Assainissement Collectif
- 4) Demande de subventions à l'AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et au Conseil Départemental
- 5) Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal
- 6) Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation
- 7) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 8) Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- 9) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A votre portée »
- 10) Instauration d'un droit de préemption urbain simple applicable aux espaces dans les périmètres définis par un plan de prévention des risques technologiques en application de l'article L. 515-16 du code de l'environnement
- 11) Cession de la parcelle cadastrée section A numéro n° 1188
- 12) Encadrement de la location meublée touristique sur la commune de Montry
- 13) Déclaration préalable à l'édification des clôtures
- 14) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Fait à Montry, le 27 septembre 2018

Le Maire,

Françoise SCHMIT



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Vitry



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs
Les conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Jeudi 4 octobre 2018 à 20 H 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR : PV du conseil municipal du 12/07/2018 soumis à l'approbation.

Délibérations :

- 1) Transfert du Budget Assainissement vers le Budget Ville
- 2) Règlement des cimetières communaux
- 3) Règlement du service Assainissement Collectif
- 4) Demande de subventions à l'AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et au Conseil Départemental
- 5) Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal
- 6) Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation
- 7) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 8) Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- 9) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A votre portée »
- 10) Instauration d'un droit de préemption urbain simple applicable aux espaces dans les périmètres définis par un plan de prévention des risques technologiques en application de l'article L. 515-16 du code de l'environnement
- 11) Cession de la parcelle cadastrée section A numéro n° 1188
- 12) Encadrement de la location meublée touristique sur la commune de Montry
- 13) Déclaration préalable à l'édification des clôtures
- 14) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Fait à Montry, le 27 septembre 2018

Le Maire,

Françoise SCHMIT

POUVOIR *

Je soussigné(e),..... donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal ordinaire, convoqué pour le 04/10/2018
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Montry, le.....

Signature

Porter à la main « **bon pour pouvoir** » et signer

* article L2121-20 : Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.